

LITIGE PORTANT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'ARCTIC GLACIER INCOME FUND

Cour supérieure de justice de l'Ontario, n° de dossier 59725

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION ET DE QUITTANCE

I. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1. Pour recouvrer en tant que membre du Groupe sur la base de vos réclamations dans les actions intitulées Dobbie & Benson c. Arctic Glacier Income Fund et autres, n° de dossier 59725, vous devez remplir et, à la page 5 des présentes, signer ce formulaire de preuve de réclamation et de quittance (« Formulaire de réclamation »). Si vous omettez de produire un Formulaire de réclamation dûment adressé (tel que décrit au paragraphe 4 ci-dessous), votre demande pourrait être rejetée et vous pourriez être exclu de tout recouvrement d'une partie du fonds de règlement créé dans le cadre de la proposition de règlement du Litige.
2. Une réclamation distincte doit être déposée pour chaque compte dans lequel des Unités d'Arctic Glacier Income Fund étaient détenues.
3. Toutefois, la soumission de ce Formulaire de réclamation ne garantit pas que vous aurez droit au partage du produit du règlement du Litige.
4. ENVOYEZ PAR LA POSTE VOTRE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE DÛMENT REMPLI, SIGNÉ ET OBLITÉRÉ LE OU AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2012, À L'ATTENTION DE L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS À :

Arctic Glacier Income Fund Securities Litigation (litige portant sur les valeurs mobilières d'Arctic Glacier Income Fund)

Administrateur des réclamations
Case postale 3355
London (Ontario) N6A 4K3

Si vous N'ÊTES PAS membre du groupe de recours collectif, selon la définition se trouvant dans l'Entente de règlement en date du 25 avril 2012 (« Entente de règlement »), NE DÉPOSEZ PAS de formulaire de preuve de réclamation et de quittance.

Si vous faites partie du groupe de recours collectif, vous êtes lié par les modalités de tout jugement rendu dans le cadre de ce litige, QUE VOUS AYEZ DÉPOSÉ UN FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION ET DE QUITTANCE OU NON, à moins que vous vous soyez déjà prévalu de l'option de non-participation au recours collectif.

II. DÉFINITIONS

1. L'expression « Groupe » ou « Membres du Groupe » signifie toutes les personnes ou entités, quel que soit leur lieu de résidence ou de domicile, autres que les Personnes exclues et les Parties qui se sont retirées, qui ont fait l'acquisition d'Unités de l'Arctic Glacier Income Fund durant la Période du recours.
2. « Période du recours » désigne la période allant du 13 mars 2002 au 16 septembre 2008 inclusivement.
3. L'expression « Défendeurs » signifie Arctic Glacier Income Fund, Arctic Glacier Inc., Richard L. Johnson, Keith W. McMahon, Douglas A. Bailey, Frank Larson, Gary Cooley et à leurs titres personnels et en tant que fiduciaires de l'Arctic Glacier Income Fund, James E. Clark, Robert J. Nagy, Gary A. Filmon et David R. Swaine (Défendeurs).
4. L'expression « Personnes exclues » signifie (1) les Défendeurs et Larson et Cooley; (2) tous les membres des familles des Défendeurs individuels et de Larson et Cooley; (3) tout dirigeant, administrateur ou employé de l'Income Fund ou d'Arctic ou de toute filiale de l'Income Fund ou d'Arctic; (4) toute entité à l'égard de laquelle une telle personne possède une participation de contrôle en droit ou en fait, et tout représentant légal, héritier, successeur ou ayant droit d'une telle personne ou entité.
6. L'expression « Entités quittancées » désigne le Défendeur, leurs assureurs (y compris, sans toutefois s'y limiter, les Assureurs), leurs administrateurs, dirigeants, fiduciaires, partenaires, employés, préposés, consultants, souscripteurs, conseillers, avocats, représentants, successeurs, ayants droit passés et présents respectifs et leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit.
6. L'expression « Réclamations quittancées » (ou « Réclamation quittancée » au singulier) désigne l'ensemble des réclamations, demandes, actions, poursuites, causes d'action, qu'elles soient de nature collective, individuelle ou de toute autre nature, et qu'elles soient personnelles ou subrogées, dommages-intérêts, le cas échéant, et responsabilités de toute nature, y compris les intérêts, coûts, dépenses, dépenses administratives, pénalités, honoraires d'avocats du recours collectif et autres honoraires d'avocats, qu'ils soient connus, inconnus, soupçonnés ou non, en droit, en vertu des lois ou en équité que n'importe laquelle des entités donnant quittance ont jamais eus,

ont actuellement ou peuvent avoir subséquemment contre les entités quittancées qui pourraient se rapporter à l'achat, la vente, l'établissement de prix, le marketing ou la distribution d'Unités admissibles durant la Période du recours ou à toute représentation faite par les entités quittancées durant la période du recours à quiconque concernant l'Income Fund, ses activités commerciales ou les Unités admissibles, ou relativement à toute conduite alléguée (ou qui aurait pu être alléguée) dans le cadre du recours, y compris, sans s'y limiter, toute réclamation qui a été faite, qui aurait été faite ou qui aurait pu être faite par suite de l'achat d'Unités admissibles dans la Période du recours.

III. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1. Si vous avez acheté ou autrement acquis des Unités d'Arctic Glacier et avez détenu le(s) certificat(s) en votre nom, vous êtes l'acheteur bénéficiaire ainsi que l'acheteur enregistré. Toutefois, si le ou les certificats ont été enregistrés au nom d'une tierce partie, comme un prête-nom ou une firme de courtage, vous êtes l'acheteur bénéficiaire et la tierce partie est l'acheteur enregistré.
2. Utilisez la partie I de ce formulaire intitulée « Identification du demandeur » pour identifier chaque acheteur enregistré. En outre, SI VOUS N'ÊTES PAS le détenteur bénéficiaire et que vous remplissez une demande au nom du détenteur bénéficiaire, veuillez compléter le champ « nom du requérant » de la Partie I « Identification du demandeur » à la première page du Formulaire de réclamation. CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ PAR LE OU LES ACHETEURS BÉNÉFICIAIRES RÉELS OU PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DUDIT OU DESDITS ACHETEURS DES UNITÉS ARCTIC GLACIER SUR LESQUELLES CETTE RÉCLAMATION EST BASÉ.
3. Tous les acheteurs conjoints doivent signer cette réclamation. Les exécuteurs, administrateurs, curateurs, conservateurs et fiduciaires doivent remplir ce formulaire et le signer au nom des Personnes qu'ils représentent, joindre une preuve d'autorisation et indiquer leurs titres et leurs fonctions. Le numéro d'assurance sociale, le numéro d'entreprise ou tout autre identifiant fiscal unique ainsi que le numéro de téléphone de l'acheteur bénéficiaire peuvent être utilisés à des fins de vérification de la réclamation. Le défaut de fournir les renseignements précités pourrait retarder le processus de vérification de votre réclamation ou entraîner son rejet.

IV. FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

1. Vous pouvez déposer votre Formulaire de réclamation auprès de l'Administrateur des réclamations en le lui postant dans les délais prescrits (voir l'adresse dans la première partie de ces instructions).
2. Une réclamation distincte doit être déposée pour chaque compte dans lequel des Unités Arctic Glacier étaient détenues.
3. Vous devez fournir tous les renseignements demandés au sujet de **tous** vos achats et acquisitions d'Unités Arctic Glacier effectués à n'importe quel moment entre le 13 mars 2002 et le 16 septembre 2008, inclusivement (la « Période du recours»). Vous devez également fournir tous les renseignements demandés au sujet de toutes vos ventes d'Unités Arctic Glacier qui ont eu lieu à tout moment entre le 13 mars 2002 et le 30 septembre 2008. Vous devez aussi fournir tous les renseignements demandés sur toutes **les** Unités Arctic Glacier que vous déteniez à la clôture des marchés le 12 mars 2002 et à la clôture des marchés le 30 septembre 2008. Le défaut de déclarer toutes ces transactions pourra entraîner le rejet de votre réclamation.
4. Indiquez chaque transaction effectuée durant la Période de recours séparément et par ordre chronologique selon la date de transaction, commençant par la date la plus ancienne. Vous devez fournir avec précision le mois, le jour et l'année de chacune des transactions de votre liste.
5. Les confirmations de courtiers ou toute autre documentation portant sur vos transactions relatives aux Unités Arctic Glacier doivent être jointes à votre réclamation.
6. Les demandes susmentionnées ont pour objectif de fournir le minimum de renseignements nécessaires au traitement des demandes les plus simples. L'Administrateur des réclamations peut vous demander des renseignements supplémentaires afin d'être en mesure de calculer vos pertes de manière fiable et efficace. Dans certains cas où l'Administrateur des réclamations est incapable d'effectuer le calcul correctement ou de le faire à un coût raisonnable pour le Groupe de recours collectif compte tenu des renseignements fournis, il pourrait accepter la réclamation de façon conditionnelle en attendant de recevoir des renseignements supplémentaires.
7. AVIS AU SUJET DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES : Certains demandeurs ayant un grand nombre de transactions peuvent demander, ou se voir demander, de fournir les renseignements concernant leurs transactions dans un seul et unique fichier informatique. Si vous souhaitez déposer une réclamation par voie de fichiers électroniques en liasse, vous devez communiquer avec l'Administrateur au 1-866-432-5534 ou par courriel à arctic@nptricepoint.com.

Pour l'usage exclusif du bureau

**Arctic Glacier Income Fund Securities Litigation
(litige portant sur les valeurs mobilières Arctic Glacier)**

Cour supérieure de justice de l'Ontario, n° de dossier 59725

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION ET DE QUITTANCE

**Doit être oblitéré au plus tard
Le 11 septembre 2012**

Veillez dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie dans les cases ci-dessous.
N'utilisez PAS de stylo à l'encre rouge, de crayon ou d'agrafes

ARCTIC

SECTION I : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de famille

Initiale du deuxième prénom

Prénom

[Grid of boxes for name fields]

Nom de famille (copropriétaire réel)

Prénom (copropriétaire réel)

[Grid of boxes for co-owner name fields]

REER FEER REEE Fiducie Fonds de retraite IRA Autre _____

Nom de la société (propriétaire réel - si le demandeur n'est pas un particulier) ou Nom du dépositaire (préciser)
s'il s'agit d'un compte de retraite individuel (IRA)

[Grid of boxes for company name]

Nom de la personne qui remplit le formulaire, si différente du Propriétaire réel ci-dessus

[Grid of boxes for filer name]

Titre de la personne qui remplit le formulaire, si différente du Propriétaire réel

[Grid of boxes for filer title]

N° de compte/N° de Fonds (non requis pour les déclarants individuels)

[Grid of boxes for account number]

Numéro d'assurance sociale/Numéro de sécurité sociale/Identificateur fiscal unique

[Grid of boxes for social security number]

Numéro de téléphone (bureau)

Numéro de téléphone (résidence)

[Grid of boxes for phone numbers]

Courriel

[Grid of boxes for email address]

RENSEIGNEMENTS POUR LA CORRESPONDANCE

Adresse

[Grid of boxes for address line 1]

Adresse

[Grid of boxes for address line 2]

Ville

État

Code postal

[Grid of boxes for city, state, and postal code]

Province

Code postal

Pays/Abréviation

[Grid of boxes for province, postal code, and country/abbreviation]

POUR LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS SEULEMENT | OB [] | CB [] | ATP BE FL OP DR ME RE KE EM ND SH | JJ / MM / AAAA | POUR LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS SEULEMENT



SECTION II : TABLEAU DES TRANSACTIONS DANS L'ARCTIC GLACIER INCOME FUND

Preuve en pièce jointe?

A. Nombre d'unités d'Arctic Glacier Income Fund détenues à la clôture des marchés le 12 mars 2002:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

O
 N

B. Unités Arctic Glacier Income Fund en dollars canadiens achetées entre (le 13 mars 2002 et le 16 septembre 2008, inclusivement) :

ACHATS

Date(s) de transaction des actions (liste chronologique)	Nombre d'unités Arctic Glacier achetées	Total du prix d'acquisition (en dollars canadiens) y compris les commissions <i>Veillez arrondir au dollar le plus près</i>	Preuve d'achat jointe?
J J M M A A A A 1. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
2. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
3. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
4. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
5. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N

C. Unités Arctic Glacier Income Fund en dollars canadiens vendues entre (le 13 mars 2002 et le 30 septembre 2008, inclusivement) :

VENTES

Date(s) de transaction des actions (liste chronologique)	Nombre d'unités Arctic Glacier vendues	Prix de vente total (en dollars canadiens) y compris les commissions <i>Veillez arrondir au dollar le plus près</i>	Preuve de ventes jointe?
J J M M A A A A 1. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
2. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
3. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
4. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
5. <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	\$ CAN <input type="text"/> . <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N

Preuve en pièce jointe?

D. Nombre d'unités Arctic Glacier détenues à la clôture des marchés le 30 septembre 2008 :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

O
 N

Si vous manquez d'espace, ajoutez des pages supplémentaires (sous le même format que ci-dessus). Signez et inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie sur chaque page supplémentaire.

VOUS DEVEZ LIRE ET SIGNER LA DÉCHARGE À LA PAGE 5. LE DÉFAUT DE SIGNER LA DÉCHARGE POURRA ENTRAÎNER UN RETARD DANS LE TRAITEMENT OU LE REJET DE VOTRE RÉCLAMATION.



SECTION III : Déclaration et Libération

Je (nous) déclare (déclarons), sous peine de parjure, et au meilleur de ma connaissance, de mon information et de ma conviction, que les renseignements sur ce Formulaire de réclamation sont véridiques, exacts et complets.

Je (nous) déclare (déclarons) que je (nous) vous ai (vous avons) divulgué tous mes (nos) actifs et toutes mes (nos) transactions d'achat et de vente d'unités d'Arctic Glacier Income Fund pour les périodes identifiées dans le présent formulaire de réclamation.

Je (nous) déclare (déclarons) également que je (nous) ne suis (somm) pas une Personne exclue ou des Personnes exclues.

Par la présente, je (nous) règle (réglons) et libère (libérons) pleinement, définitivement et à jamais les Parties libérées des Réclamations réglées; à condition toutefois que cette renonciation n'ait de force ou d'effet à moins que et jusqu'à ce que la date d'Entrée en vigueur soit effective.

Je (nous) reconnais (reconnaissons) et accepte (acceptons) que l'Administrateur des réclamations puisse divulguer aux tribunaux et aux avocats des parties aux recours tous les renseignements liés à ma (notre) réclamation.

Signé ce _____ jour de _____ à _____
(Mois/Année) (Ville/Province/Pays)

(Signature)

(Signature)

(Dactylographier ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie ici)

(Dactylographier ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie ici)

(Titre de la (des) personne(s) qui signe(nt), p. ex.,
Acquéreur bénéficiaire, Exécuteur ou Administrateur)

Preuve de l'autorisation pour soumettre
une pièce jointe à la présente? Oui Non

(Titre de la (des) personne(s) qui signe(nt), p. ex.,
Acquéreur bénéficiaire, Exécuteur ou Administrateur)

Preuve de l'autorisation pour soumettre
une pièce jointe à la présente? Oui Non

LE TRAITEMENT ADÉQUAT DES RÉCLAMATIONS PREND UN CERTAIN TEMPS. NOUS VOUS REMERCIONS D'ÊTRE PATIENT.

Liste aide-mémoire :

1. Veuillez signer la décharge et la déclaration ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre vos pièces justificatives, si celles-ci sont disponibles.
3. N'envoyez pas les certificats originaux de vos actions.
4. Conservez une copie du formulaire de réclamation et de vos pièces justificatives.

5. L'Administrateur des réclamations accusera réception de votre Preuve de réclamation et décharge par la poste ou par courriel dans les 60 jours. Votre formulaire de preuve de réclamation et décharge n'est pas réputé entièrement soumis avant que vous n'ayez reçu une carte postale d'accusé de réception. Si vous ne recevez pas une carte postale d'accusé de réception dans les 60 jours, veuillez appeler l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1-866-432-5534.
6. Si vous déménagez, veuillez envoyer votre nouvelle adresse à l'Administrateur des réclamations.

Énoncé de confidentialité

Tous les renseignements fournis par le Demandeur sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur des réclamations et par les Avocats du groupe en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) aux fins de l'administration de l'Entente de règlement d'Arctic Glacier, y compris l'évaluation de l'admissibilité du Demandeur en vertu de l'Entente de règlement. Les renseignements fournis par le Demandeur sont strictement confidentiels et ne seront pas divulgués sans le consentement explicite et écrit du Demandeur, sauf en conformité avec l'Entente de règlement d'Arctic Glacier.

« Avocats du groupe » est défini comme étant Siskinds LLP de London, Ontario.

L'« Administrateur » est défini comme étant NPT RicePoint Class Action Services Inc. de London, Ontario, et Gilardi & Co. LLC de San Rafael, Californie.



**LAISSÉ EN BLANC DE MANIÈRE
INTENTIONNELLE**

